

LIVRET D'ACCUEIL

Edition 2023

Livret appartenant à :

Remis le :

esat Le Perray



CVS consulté le 26/06/2023

Validé par le Conseil d'Administration le 12/09/2023



SOMMAIRE

Le mot de l'équipe	4
L'association Hestia 78	5
Présentation de l'ESAT « Le Perray »	9
L'organigramme	10
Présentation de l'équipe	11
Les activités	13
Autres prestations médico-sociales	15
Le CVS	16
Le fonctionnement	17
Le parcours professionnel	20
Les Projets Professionnels Individualisés	22
Vos ressources	23
Contacts de l'ESAT	25
Le plan d'accès	26

LE MOT DE L'ÉQUIPE

Vous avez décidé de rejoindre l'ESAT* « Le Perray » pour commencer ou poursuivre votre carrière professionnelle.

L'équipe d'encadrants, vos collègues ainsi que la Direction sont ravis de vous accueillir dans cet établissement.

Nous espérons que vous y trouverez un lieu d'épanouissement et vous garantissons être mobilisés pour répondre à vos projets professionnels et défendre vos droits.

Ce livret a pour but de vous présenter le plus simplement possible le fonctionnement de l'ESAT.

Nous vous souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans votre parcours.

Bien à vous.

L'équipe.

* ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



Président : Yves DOÏNEL
Trésorier : Christophe POINSATTE
Secrétaire : Charley BALTZER
Directeur Général : Gilles NION

L'association Hestia 78 a été créée suite à la fusion le 1er janvier 2022 entre l'association ALTIA Mauldre et Gally et l'association Confiance Pierre Boulanger.

Adresse du siège administratif :

7-9 rue Camille Claudel
78450 Villepreux

Vous pouvez adhérer à notre association gestionnaire. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre contact avec M. BALTZER, secrétaire de l'association.
(charley.baltzer@wanadoo.fr)

Contact Hestia : siege@hestia78.fr

L'association gère 16 établissements accompagnant des enfants et adultes en situation de handicap.

3 AUTRES ESAT

ESAT de la Mauldre :

situé à Maule. Il accompagne 78 travailleurs.



ESAT Les Clayes:

situé aux Clayes. Il accompagne 81 travailleurs.



ESAT Le Chêne 1 & 2 :

situé à Rambouillet. Il accompagne 100 travailleurs.



3 STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

2 IME : l'Institut Médico-Educatif **Le Castel** situé à Gazeran.
62 places.

l'Institut Médico-Educatif **Le Moulin** situé aux Essarts le Roi.
27 places.

1 SESSAD : le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile **La Courte Echelle** situé à Rambouillet.
20 places.

7 FOYERS

Foyer Le Prieuré :

Foyer d'Hébergement proposant un accueil collectif et un service appartement, situé sur la commune de Villepreux. 45 places.



Foyer du Bois Mesnuls :

Foyer d'Hébergement La Vallée, proposant un accueil collectif et des logements en ville et Foyer de Vie La Montagne situés à Maule. 39 places FH & 22 places FV.



Foyer Maison Carnot :

Foyer d'Hébergement situé à Rambouillet. 40 places.

Foyer Les Patios :

Foyer d'Hébergement situé aux Essarts. 40 places.

Foyer Camille Claudel :

Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé, à Villepreux pour des personnes de plus de 40 ans. 56 places + 5 externes (FV). 20 places + 2 accueil temporaires (FAM).



2 STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT DES ADULTES

- 1 SAVS :** le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale **Confiance**, situé à Rambouillet. 75 places pour 130 personnes accompagnées.
- 1 CAJ :** le Centre d'Accueil de Jour **La Cascade**, situé à Rambouillet. 24 places pour 40 personnes accompagnées.

PRÉSENTATION DE L'ESAT « LE PERRAY »

Établissement et Service d'Aide par le Travail.

Les missions d'un ESAT sont :

- proposer une activité professionnelle ;
- offrir un soutien médico-social et éducatif;
- favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.

L'ESAT accompagne **65 personnes** ayant plus de 18 ans, possédant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et une orientation professionnelle en ESAT délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

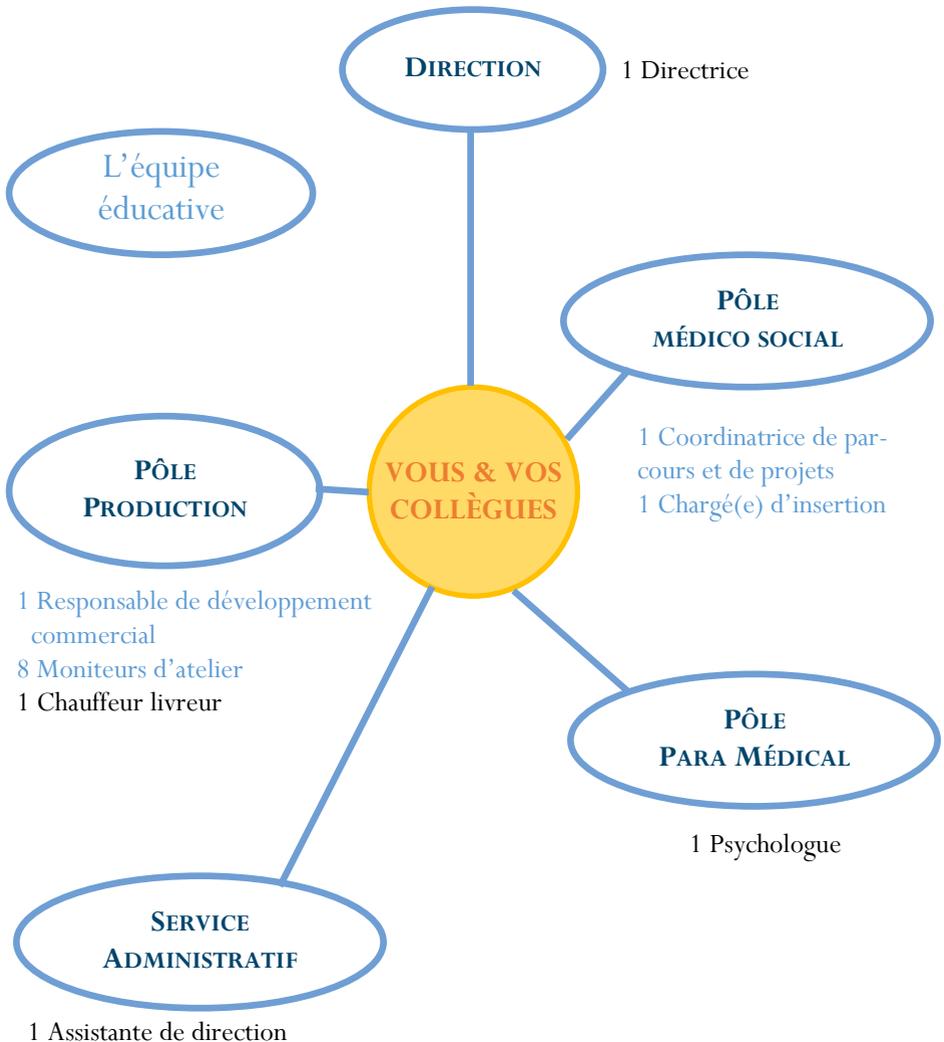
Le projet d'établissement est en cours de réécriture en 2023. L'ESAT s'engage pour les 5 prochaines années à :

- développer l'offre et la qualité des prestations commerciales ;
- renforcer la participation des travailleurs en situation de handicap à la vie de l'ESAT et à la citoyenneté ;
- soutenir les professionnels dans leur double mission ;
- mettre en oeuvre le plan de transformation des ESAT.

Il s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte des Droits et Libertés : respect des libertés individuelles, de la dignité, de l'altérité, de la laïcité.



L'ORGANIGRAMME



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

DIRECTRICE

SYLVIE SCOTTE

Elle est responsable du fonctionnement administratif, humain et financier de l'établissement.

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

EN COURS DE RECRUTEMENT

Il/elle est responsable de la relation clientèle, du développement des activités commerciales et des investissements commerciaux.

ADMINISTRATIF

ASSISTANTE DE DIRECTION

TRACY MARTINS

L'assistante de direction est en charge de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion administrative, commerciale et du suivi RH des travailleurs.

PARA-MÉDICAL

PSYCHOLOGUE

EN COURS DE RECRUTEMENT

Le/la psychologue est présent(e) les lundis, mardis et jeudis matin. Il/elle propose aux travailleurs des entretiens individuels et anime les groupes de paroles ainsi que les groupes bienveillance et vivre ensemble.

L'ÉQUIPE EDUCATIVE

COORDINATRICE DE PARCOURS ET DE PROJETS

LYDIA GEMEAU

La coordinatrice de parcours et de projets coordonne et pilote les projets professionnels des travailleurs. Elle est garante de la qualité et de la mise en oeuvre des projets individuels.

CHARGÉ(E) D'INSERTION

EN COURS DE RECRUTEMENT

Le(la) chargé(e) d'insertion et de la formation professionnelle est responsable de la mise en oeuvre des projets individualisés des travailleurs sur l'axe inclusif.

LES MONISTEURS D'ATELIER

NICOLAS ALLANOU, GUILLAUME ANSEAUME, RAOUF BEN TAÏEB,
AOUICHA BOUHAFS, LUCIE DOS SANTOS, PHILIPPE FIARI,
ANNE-MARIE MESNIGE, CATHERINE MEULLE

Les moniteurs d'ateliers sont responsables de l'accompagnement individuel et collectif des travailleurs, de l'animation, de l'organisation et de la gestion de la production de biens et de services, de la gestion et du développement des compétences individuelles au travers des projets de chaque personne accompagnée.

SERVICE & ENTRETIEN

CHAUFFEUR LIVREUR

ERIC MUZET

Il assure les livraisons chez les différents clients et entretient le parc automobile de l'établissement. Il assure la maintenance des bâtiments.

LES ACTIVITÉS

L'ESAT propose du travail dans 5 secteurs d'activité :

CONDITIONNEMENT

43 places. Les travailleurs sont encadrés par 4 moniteurs d'atelier.



ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

6 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 moniteur d'atelier.



MARAICHAGE

6 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 moniteur.



REPASSERIE

7 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 monitrice.



ENTRETIEN DES LOCAUX & REMISE EN TEMPÉRATURE

7 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 monitrice.



INSERTION



Le/la chargé(e) d'insertion accompagne les travailleurs lorsqu'ils sont mis à disposition en entreprise où dans le cas d'intégration vers le milieu ordinaire.



FORMATION

Dans le cadre des Projets Individualisés chaque travailleur peut être amené à bénéficier d'actions de formation individuelle ou collective.

AUTRES PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES

INSTANCES PARTICIPATIVES

LA RÉUNION DE SENSIBILISATION , À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

C'est un espace de débat ou d'information sur un sujet citoyen ou relatif à la santé qui a lieu une fois par mois en atelier, animé par les moniteurs. Des espaces d'information viennent compléter cette réunion.

LA RÉUNION D'ATELIER

C'est une réunion qui permet au responsable du développement commercial de faire un bilan de l'activité de production par activité deux fois par an.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL , À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

C'est une instance mixte réunissant des professionnels et des travailleurs 4 fois par an sur le sujet des conditions de travail.

GROUPES BIENTRAITANCE

Echange sur la thématique de la bienveillance, animé par le/la psychologue dans les ateliers.

GROUPES DE PAROLE

Echange sur des thématiques diverses proposées par le groupe. Régulation de la parole par le/la psychologue.

GROUPES VIVRE ENSEMBLE

Echange sur la vie en collectivité, dans l'atelier.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS est une instance dans laquelle sont représentés :

- les travailleurs ;
- les membres du personnel ;
- les familles ;
- l'association.

Il vous permet d'exprimer vos besoins, questions, suggestions sur le fonctionnement de l'ESAT.

Vos représentants CVS de 2022 à 2025 sont :

Mme Mylène DELMER

Mme Clémentine RANDHAGEN, suppléante

Mme Audrey CHALVET

M. Guillaume LHERMITTE

M. Mickaël DAVROULT, suppléant

Mme Fanny DESVAUX

Le représentant pour les membres du personnel :

M. Nicolas ALLANOU

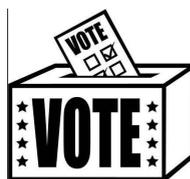
Mme Catherine MEULLE, suppléante

Les représentants de l'association et des familles :

M. DUNOYER-DE NOIRMONT

Mme CHALVET

Mme DELMER



LE FONCTIONNEMENT

LES HORAIRES



Vous travaillez du lundi au vendredi.

Lundi : 09h00 - 15h45

Mardi : 09h00 - 16h45

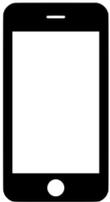
Mercredi : 09h00 - 16h45

Jeudi : 09h00 - 16h40

Vendredi : 09h00 - 13h45

En fonction des ateliers, deux services de 45 minutes sont prévus pour le déjeuner : de 12h00 à 12h45 et de 12h45 à 13h30.

Des temps de pause de 10 minutes sont prévus tous les matins et les après-midi uniquement les mardis, mercredis, jeudis.



LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Afin de réguler l'usage des téléphones portables, ceux-ci ne sont pas à votre disposition pendant le temps de travail à l'exception des temps de pause.

LA TENUE



Pour travailler, vous devez avoir une tenue adaptée. Suivant le secteur d'activité une tenue professionnelle vous est remise : veste, pantalon, t-shirt, ... Vous avez des vestiaires collectifs, non mixtes pour vous changer avant votre prise de poste et un casier personnel. Vous avez la possibilité de vous isoler dans les sanitaires pour vous changer.

Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié. L'ESAT se charge de nettoyer vos tenues.



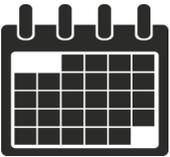
LES REPAS

Les repas sont pris sur place à l'ESAT (à l'exception des travailleurs en chantier extérieur ou en mise à disposition). La possibilité est offerte d'apporter son repas. Des micro-ondes et un réfrigérateur sont mis à disposition.

Ils sont facturés 4,67€ le mois suivant sur votre fiche de paie.

Le tarif est révisé par le prestataire.

Pour annuler un repas (en cas d'absence) un délai de 9 jours est nécessaire.



LES ABSENCES

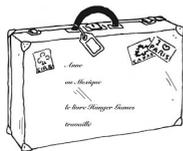
Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prendre vos rendez-vous médicaux en dehors de votre temps de travail.

Toutefois, les rdv avec les spécialistes (psychologues, neurologues, ...) font partie de votre parcours global, ils sont autorisés et payés.

En cas d'absence prévue vous devez remplir un formulaire de demande d'absence avec votre moniteur référent. Celle-ci sera traitée par l'assistante de direction. Sauf cas exceptionnel, veillez à anticiper vos demandes d'absences pour permettre leur traitement dans un délai raisonnable.

En cas de maladie, vous devez prévenir votre employeur et justifier votre absence dans les 48h.

LES CONGÉS



Vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an, à des congés exceptionnels familiaux et à des congés enfant malade. Le détail de la prise de ces congés est présenté dans le règlement de fonctionnement et en annexe à votre contrat d'aide et de soutien par le travail.

Un calendrier avec les fermetures prévues de l'ESAT est diffusé avec la fiche de paie du mois de septembre.



LA VISITE MÉDICALE

Dans le mois qui suit votre admission, une visite médicale est planifiée avec le médecin du travail. Elle est obligatoire. Vous bénéficiez ensuite d'une nouvelle visite tous les 3 ans

LE MÉDIATEUR



En cas de non respect de vos droits, vous et/ou votre représentant légal pouvez faire appel à un médiateur choisi sur la liste des personnes qualifiées du département.

LA CARTE AMÉTHYSTE

En tant que bénéficiaire de l'AAH, vous pouvez bénéficier de la carte Améthyste, carte de transport gratuite. Pour la mettre en place vous devez vous rendre dans le CCAS de votre commune avec :

- votre pass Navigo ;
- votre carte d'identité ;
- une attestation de la CAF concernant le versement de l'AAH ;
- votre dernier avis d'imposition ;
- une attestation d'hébergement ou un justificatif de domicile.

LE PARCOURS PROFESSIONNEL

L'admission à l'ESAT du Perray se fait après un ou plusieurs stage dans l'activité que vous avez choisie, si vous nous avez fait part de votre souhait d'être embauché dans notre établissement et que nous avons une place disponible dans cette activité professionnelle.



LES STAGES

L'ESAT du Perray accueille chaque année de nombreux stagiaires d'horizons très différents :

- des élèves d'IME ;
- des travailleurs d'autres ESAT ;
- des personnes cherchant à reprendre une activité professionnelle.

3 types de stage sont proposés pour permettre d'affiner ou de construire le projet professionnel :

- stage de découverte ;
- stage de formation ;
- stage d'admission.

LES MISPE

Les personnes n'étant accompagnées ni par un IME, ni par un établissement relevant de l'Éducation Nationale, relève du cadre des MISPE (Mise en Situation Professionnelle en ESAT). Une déclaration préalable est faite avant votre stage et l'ESAT verse les cotisations accident du travail et maladie professionnelle obligatoires.

Une demande doit être faite auprès de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) à qui nous envoyons la convention et le bilan de stage pour information.

Ce dispositif limite à **deux fois 10 jours** de période de stage dans le même établissement par an.

L'ESAT, ou vous-même pouvez mettre fin à votre stage s'il ne répond pas à vos attentes ou besoins.

LES BILANS DE STAGE

Après chaque période de stage, un bilan est réalisé en interne avec :

- le stagiaire ;
- le moniteur référent ;
- la coordinatrice de parcours et de projets.

Ce bilan est l'occasion pour le stagiaire d'exprimer ce qu'il a fait pendant son stage, ce qu'il a appris, comment il s'est senti. Le moniteur apporte ses observations. C'est lors du bilan qu'il est décidé de la suite donnée au stage (autre stage, admission, ...).

L'ADMISSION

Lorsqu'une admission vous est proposée, il vous est demandé de fournir un certain nombre de pièces (Dossier Unique d'Admission, Notification d'orientation, fiche de renseignements, attestation de sécurité sociale, RIB, ...). Ces informations permettent de constituer votre dossier qui est enregistré informatiquement sur le logiciel « IMAGO DU ». L'ESAT du Perray déclare votre embauche auprès de l'URSAAF et d'autres organismes (CAF, MDA, ...).

Un entretien de présentation de vos droits et devoirs à l'ESAT est organisé. Il vous permet de confirmer ou d'infirmer votre consentement à la signature d'un **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**. Ce contrat est signé dans le mois qui suit votre admission.

Une période d'essai peut être adjointe à votre orientation par la CDAPH (3 mois renouvelables une fois).

LES SORTIES

Vous pouvez à tout moment démissionner en respectant un préavis d'un mois. Si ce départ n'a pas été accompagné par l'ESAT, celui-ci s'assure, par le biais d'un entretien, de vos motivations et des conséquences de cette démission sur votre parcours professionnel. Si à l'issue de l'entretien, vous confirmez votre démission, l'ESAT informe la MDPH de votre sortie.

L'ESAT peut demander votre sortie auprès de la MDPH dans le cas d'un incident grave générant une mise à pied à titre conservatoire.

LES PROJETS PROFESSIONNELS INDIVIDUALISÉS

Dans les **trois mois qui suivent votre admission**, un entretien d'évaluation est organisé avec votre moniteur référent et la coordinatrice de parcours et de projets. L'objectif de cet entretien est de co-construire votre projet professionnel.

Les projets concernent principalement **le travail** :

- des apprentissages techniques dans l'atelier ;
- l'acquisition des savoir-être professionnels ;
- des formations individuelles et collectives ;
- l'intégration vers le milieu ordinaire (mises à disposition individuelles ou collectives).

Parfois, les projets peuvent concerner des aspects plus personnels :

- démarches administratives ;
- changement d'orientation ;
- préparation à la retraite ;
- intégration d'un foyer d'hébergement.

C'est votre moniteur référent qui écrit et présente votre projet à l'équipe pluridisciplinaire lors de la réunion d'équipe. Une fois que votre projet est validé, une **réunion de restitution** est organisée. Votre représentant légal (tuteur) y est convié et vous pouvez inviter les personnes de votre choix.

Des **évaluations** permettent de vérifier la mise en oeuvre de **votre projet qui est réactualisé tous les 12 à 18 mois**.

A compter de 2023, s'ajoutera à votre projet **un carnet de parcours et de compétences** dans lequel vous exprimerez vos souhaits en termes de formation et ferez le point sur votre parcours professionnel. Ce carnet vous suivra tout au long de votre carrière et sera étudié lors des évaluations et de la restitution de projet (au moins 2 fois par an).

VOS RESSOURCES

LA RÉMUNÉRATION

À la fin de chaque mois travaillé, l'ESAT vous verse une **Rémunération Garantie**. Celle-ci se décompose de la façon suivante :

le salaire de Production correspond à un pourcentage du salaire minimum légal (SMIC) compris entre 5 et 10% et il est issu des bénéfices des travaux réalisés par les travailleurs,

Éléments de salaire	Salarie		
	Base	Taux	Montants
Salaire (% SMIC)	1 498,47	5,250	78,67
Salaire de production	78,67	151,670	78,67
Aide au poste ESAT	759,72		759,72
Gains bruts	151,67		838,39

l'Aide au Poste ESAT est l'aide de l'État pour le paiement des rémunérations des travailleurs d'ESAT. Le montant brut est réévalué chaque année.

Votre rémunération garantie nette (ce que vous percevez une fois que les charges sont déduites) est comprise entre **600 et 700€ par mois**. Des aides viennent la compléter (AAH, Prime d'activité, ...).

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

Lorsque vous êtes admis à l'ESAT, vous devez déclarer votre changement de situation auprès de la CAF afin qu'elle recalcule votre droit à AAH.

LA PRIME D'ACTIVITÉ

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à la prime d'activité en complément de votre rémunération d'ESAT. Cette prime est versée par votre CAF.

Pour voir si vous êtes éligible à cette prime rendez-vous sur votre compte CAF pour renseigner le montant des revenus que vous avez perçu les 3 derniers mois. Pour éviter que le versement ne s'interrompe, vous devrez déclarer vos ressources tous les trois mois.



LA MUTUELLE

Un contrat de mutuelle avec Intégrance a été négocié par l'ESAT qui finance à hauteur de 40 % cette complémentaire santé obligatoire.

CONTACTS

ACCUEIL

Pour prévenir de votre absence, d'un changement de situation ou toute question d'ordre général.



01.34.57.82.42



esatleperry@hestia78.fr

COORDINATRICE DE PARCOURS ET DE PROJETS

MME LYDIA GEMEAU



01.34.57.82.42



l.gemeau@hestia78.fr

DIRECTRICE

MME SYLVIE SCOTTE

Pour prévenir en cas d'extrême urgence en dehors des horaires d'ouverture de l'ESAT.



06.89.33.18.94

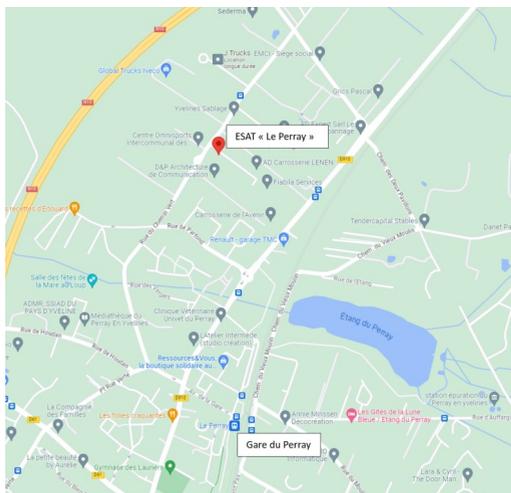


s.scotte@hestia78.fr



PLAN D'ACCÈS

ESAT « Le Perray »
Z.I. du Chemin vert - 1 allée des Grèbes
78610 LE PERRY-EN-YVELINES
01 34 57 82 42



EN TRAIN



Ligne N direction Paris Montparnasse ou Rambouillet



EN BUS

TRANSDEV

Ligne 19
Gare du Perray-en-Yvelines (Circulaire)
Arrêt : ASPTT



Accessible par les transports en commun (train et bus et par les transports routiers par l'accès à la Route Nationale 10.

Les transports en commun Ligne de bus 19 au départ de la gare du Perray-en-Yvelines. Arrêt "ASPTT".

Ou 15 mn de marche à pieds depuis la gare du Perray.



esat

Le Perray



A l'issue de notre entretien, l'ESAT « Le Perray » propose de m'accueillir en stage :

Du _____ au _____